

# COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DE-LIDON

## PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N° 4.1

REGLEMENT GRAPHIQUE AU 1/5 000

Planche Nord (1/2) au 1/5 000

PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION
05 décembre 2017	30 juillet 2019	26 avril 2022

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal.

Le maire



Etudié par  
**URBAN HYNMS SARL**

Place du Marché - 17610 SAINT-SAUVANT  
Tel : 05 46 91 46 05




COMMUNE DE THAIMS

COMMUNE DE MONTPELLIER-DE-MEDILLAN



0 500 1000 m



### Légende

#### Informations cadastrales

- Limites communales
- ▭ Parcelles cadastrales
- ▭ Bâtimens
- ▭ Réseau hydrographique

#### Informations réglementaires

##### Libellés des zones et leurs secteurs

- Ua : secteur d'habitat ancien en zone urbaine (U)
- Ub : secteur d'habitat récent ou contemporain en zone urbaine (U)
- Uc : secteur d'équipements collectifs en zone urbaine (U)
- Ue : secteur d'activités économiques en zone urbaine (U)
- A : zone agricole (A)
- Ax : secteur dédié à une activité économique particulière en zone agricole (A)
- Ap : secteur agricole sensible sur le plan paysager (A)
- N : zone naturelle et forestière (N)
- Np : secteur d'équipement en zone naturelle et forestière (N)
- Np : secteur protégé en zone naturelle et forestière (N)
- Ni : secteur voué à l'hébergement touristique en zone naturelle (N)

##### Prescriptions surfaciques

- ▭ Secteur soumis au risque d'inondation (articles R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme)
- ▭ Espace boisé classé (article L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- ▭ Espace à planter
- ▭ Espace vert à protéger ou à créer (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- ▭ Zones humides à protéger (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

##### Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment autorisé à changer de destination (article L151-13 du Code de l'Urbanisme)
- ★ Élément de patrimoine à protéger (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

##### Prescriptions linéaires

- Linéaire végétal à protéger (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

##### Informations non-réglementaires

- ▲ Constructions récentes ne figurant pas au cadastre

COMMUNE DE COZES

COMMUNE DE CRAVANS